

LA CHABRAQUE
Association Loi 1901
Sever
12 240 CASTANET
RCS 329 788 152

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

SARL SCAL
Commissaire aux Comptes
1Bis, Rue du Torrent
48 000 Mende



Association La Chabraque

Exercice clos le
31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association LA CHABRAQUE,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Chabraque relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 01^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au plan comptable.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.



Association La Chabraque

Exercice clos le
31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6-Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Association La Chabraque

*Exercice clos le
31 décembre 2025*

*Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels*

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Mende,
Le 27 mars 2026

SARL SCAL
Commissaire aux comptes

Frédéric Daguts



Association La Chabraque

*Exercice clos le
31 décembre 2025*

*Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels*

ANNEXES

- DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS



Association La Chabraque

Exercice clos le
31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	6 866	6 866		204	- 204
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	20 000		20 000	20 000	
Constructions	1 246 112	789 482	456 629	485 952	- 29 323
Installations techniques, matériel et outillage industriels	400 344	306 387	93 958	107 166	- 13 208
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations	56		56	56	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	250 600	5 245	245 355	197 780	47 575
Prêts					
Autres immobilisations financières	390		390	1 390	- 1 000
TOTAL (II)	1 924 368	1 107 980	816 387	812 548	3 839
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	148 575		148 575	168 473	- 19 898
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	16 307		16 307	24 654	- 8 347
Charges constatées d'avance	6 422		6 422	15 119	- 8 697
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	300 000	100 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	379 206		379 206	405 244	- 26 038
TOTAL (III)	950 510		950 510	913 490	37 020
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	2 874 878	1 107 980	1 766 897	1 726 037	40 860

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	4 612	4 612	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	955 383	821 405	133 978
. Autres			
Report à nouveau	324 115	308 579	15 536
Excédent ou déficit de l'exercice	140 485	149 514	- 9 029
Situation nette (sous total)	1 424 595	1 284 110	140 485
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	7 208	8 003	- 795
Provisions réglementées	1 188	1 782	- 594
TOTAL (I)	1 432 990	1 293 895	139 095
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	32 924	32 793	131
TOTAL (III)	32 924	32 793	131
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	202 435	247 920	- 45 485
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 253	47 446	- 15 193
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	66 181	103 906	- 37 725
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	114	78	36
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	300 983	399 349	- 98 366
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 766 897	1 726 037	40 860
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



François Dupont

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	25 700	15 581	10 119	64,94
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 434 067	1 434 968	- 901	-0,06
. Versements des fondateurs ou consommations/				
comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	466	46 585	- 46 119	-99,00
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	7 430	38	7 392	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 467 662	1 497 172	- 29 510	-1,97
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	585 917	550 523	35 394	6,43
Aides financières	546		546	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	27 799	35 717	- 7 918	-22,17
Salaires et traitements	393 211	424 629	- 31 418	-7,40
Cotisations sociales	151 311	175 046	- 23 735	-13,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	105 214	102 386	2 828	2,76
Dotations aux provisions	597	951	- 354	-37,22
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	24 616	26 319	- 1 703	-6,47
Total des charges d'exploitation (II)	1 289 209	1 315 572	- 26 363	-2,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	178 453	181 600	- 3 147	-1,73
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 214	1 392	- 178	-12,79
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	13 521	12 500	1 021	8,17
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées	1 050		1 050	N/S
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	15 786	13 892	1 894	13,63
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 425	2 820	- 395	-14,01

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées	3 363	4 077	- 714	-17,51
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	1 050		1 050	N/S
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	6 838	6 897	- 59	-0,86
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	8 948	6 995	1 953	27,92
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	187 401	188 595	- 1 194	-0,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS	594	13 764	- 13 170	-95,68
Total des produits exceptionnels (V)	594	13 764	- 13 170	-95,68
CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 773	- 4 773	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		4 773	- 4 773	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	594	8 990	- 8 396	-93,39
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	47 510	48 072	- 562	-1,17
Total des produits (I + III + IV)	1 484 042	1 524 828	- 40 786	-2,67
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 343 557	1 375 314	- 31 757	-2,31
EXCEDENT OU DEFICIT	140 485	149 514	- 9 029	-6,04
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Légales

Préambule

- Description de l'objet social de l'entité :

L'Association de la Chabraque a été fondée le 20 septembre 1982. Elle propose l'accueil et l'hébergement de jeunes en difficulté, ainsi que des formations en lien avec les métiers du cheval.

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes

- Description de la nature et du périmètre des :

Les personnes accueillies sont des adolescents et jeunes adultes, de 14 à 21 ans provenant de divers horizons, originaires de la France entière, qui rencontrent des difficultés sociales, scolaires et familiales et faisant l'objet d'un placement de la part de l'Aide sociale à l'enfance.

La capacité annuelle d'accueil de la structure est de 20 adolescents.

La durée des séjours peut s'étendre de 3 jours à 7 ans.

L'Association de la Chabraque se compose d'un département Lieu de vie et d'accueil, et d'un département Cheval. La structure est composée de quatre maisons permettant l'hébergement des adolescents.

- Description des moyens mis en œuvre :

Les moyens dédiés à la réalisation de son objet social sont :

- la tarification au prix de journée facturés aux différents départements et conseils départementaux dont les résidents sont originaires

- sur le plan humain, l'association emploie 9 personnes représentant 8,61 ETP.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 766 897,25 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 140 484,90 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Fonds propres

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



François Dupont

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par :

- Le Plan Comptable Général 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022,
- Aux prescriptions du Code de Commerce,
- Au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Comptes annuels certifiés
Cabinet Midi Centre
Fiduciaire Digne

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Constructions	de 1 à 30 ans
Agencement des constructions	de 1 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	de 1 à 10 ans
Matériel de transport	de 2 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 1 à 10 ans
Cheptel	de 3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODE

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles : au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « *Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles* » et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « *Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées* ». Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « *Produits exceptionnels* » et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « *Charges exceptionnelles* ».
- Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat : au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « *Concours publics et subventions d'exploitation* ». Au 31 décembre 2024, elles figurent en « *Produits exceptionnels* ».

- Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « *Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges* », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les transferts de charges inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 41 369 euros (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 8 053 euros liés à des refacturations diverses,
- 11 488 euros liés à des indemnités d'assurance et des prises en charge de frais de formation par l'OPCO,
- 21 828 euros liés à des charges de personnel, dont des avantages en nature, des indemnités journalières et des prises en charge de l'OPCO.

Le poste « *Transfert de charges* » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « *Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions* ».

Au 31 décembre 2025 :

- les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires, au poste « *Ventes de prestations de services* », pour 5 354 euros ;
- les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste « *Autres produits* », pour 801 euros ;

- les prises en charge de l'OPCO sont inscrites en produits d'exploitation, au poste « *Autres produits* » pour 6 561 euros pour la partie frais de formation, et au crédit des comptes de charges de personnel, au poste « *Cotisations sociales* » pour - 2 674 euros pour la partie des salaires ;
- les indemnités journalières ainsi que les avantages en nature, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel, au poste « *Cotisations sociales* » pour - 13 821 euros.

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



François Dupont

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**Etat des immobilisations**

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	6 866		
Terrains	20 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	1 148 734		8 725
Installations générales, agencements, constructions	66 516		22 136
Installations techniques, matériel et outillages industriels	170 393		7 444
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	96 400		15 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier	59 913		3 718
Emballages récupérables et divers	43 513		6 000
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 605 470		63 024
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	56		
Autres titres immobilisés	200 600		50 000
Prêts et autres immobilisations financières	1 390		50
TOTAL	202 046		50 050
TOTAL GENERAL	1 814 382		113 074

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			6 866	6 866
Terrains			20 000	20 000
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			1 157 460	1 157 460
Installations générales, agencements, constructions			88 652	88 652
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 235	176 603	176 603
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			111 400	111 400
Matériel de bureau, informatique, mobilier		803	62 829	62 829
Emballages récupérables et divers			49 513	49 513
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 038	1 666 456	1 666 456
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			56	56
Autres titres immobilisés			250 600	250 600
Prêts et autres immobilisations financières		1 050	390	390
TOTAL		1 050	251 046	251 046
TOTAL GENERAL		3 088	1 924 368	1 924 368

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	6 662	204		6 866
Terrains				
Constructions sur sol propre	278 275	12 124		290 399
Constructions sur sol d'autrui	387 697	46 145		433 842
Installations générales, agencements constructions	63 326	1 915		65 241
Installations techniques, matériel et outillages industriels	142 807	14 053	1 235	155 625
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	56 939	11 631		68 570
Matériel de bureau, informatique, mobilier	37 542	7 561	257	44 846
Emballages récupérables et divers	25 765	11 581		37 346
TOTAL	992 352	105 010	1 492	1 095 869
TOTAL GENERAL	999 014	105 214	1 492	1 102 735

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	204				
Terrains					
Constructions sur sol propre	12 124				594
Constructions sur sol d'autrui	46 145				
Installations générales, agencements constructions	1 915				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 053				
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	11 631				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 561				
Emballages récupérables et divers	11 581				
TOTAL	105 010				594
TOTAL GENERAL	105 214				594

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	1 782		594	1 188
TOTAL Provisions réglementées	1 782		594	1 188
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	32 793	597	466	32 924
TOTAL Provisions	32 793	597	466	32 924
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	2 820	2 425		5 245
TOTAL Dépréciations	2 820	2 425		5 245
TOTAL GENERAL	37 395	3 022	1 060	39 357
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		597 2 425	466 594	

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	390		390
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	148 575	148 575	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	5 219	5 219	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	562	562	
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	10 526	10 526	
Charges constatées d'avance	6 422	6 422	
TOTAL GENERAL	171 694	171 304	390
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Comptes annuels certifiés

Le Commissaire aux Comptes



Fiduciaire Digne

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	156	156		
- plus d'un an	202 279	46 387	125 142	30 750
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 253	32 253		
Personnel et comptes rattachés	21 409	21 409		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 928	38 928		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	5 844	5 844		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	114	114		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	300 983	145 091	125 142	30 750
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 605			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	4 612				4 612
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	821 405		133 977		955 383
Dont générosité du public					
Report à nouveau	308 575	514		133 977	324 115
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	149 514	-149 514	140 485		140 485
Dont générosité du public					
Situation nette	1 284 110		274 462	133 977	1 424 595
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	8 003			795	7 208
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	1 782			594	1 188
Dont générosité du public					
TOTAL	1 293 895		274 462	135 366	1 432 991
TOTAL dont générosité du public					

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	 8 666 4 635
TOTAL	13 302

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	 180 17 498 37 222
TOTAL	54 900

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	6 422	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	6 422	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 624
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 624

Effectif moyen

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	7	
Ouvriers		
TOTAL	9	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			32 924
TOTAL			32 924

Commentaires :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

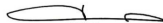
L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Le montant de ces engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 32 924 euros. Par conséquent, une reprise sur provisions pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour un montant de 466 euros pour la partie LVA, et une dotation de 597 euros a été comptabilisée pour la partie cheval.

La méthode de calcul pour son évaluation repose sur les hypothèses suivantes :

- Base : Convention collective de l'association
- Taux d'évolution des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Méthode : droits proratisés temporis.

Comptes annuels certifiés
Le Commissaire aux Comptes



François Dupont